

PREFECTURE DE LA MANCHE

ARRETE INTERPREFECTORAL n° 07-312
relatif au périmètre du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux de bassin de la Vire

Le Préfet de la région Basse-Normandie - Préfet du département du Calvados
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite
Le Préfet du département de la Manche - Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Environnement,

VU le SDAGE de bassin Seine-Normandie,

CONSIDERANT que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin
Seine-Normandie a fixé le périmètre du SAGE Vire,

SUR proposition des secrétaires généraux des départements du Calvados et de la Manche,

ARRESENT

Article 1 - La procédure d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le
bassin versant de la Vire est ouverte sur le périmètre conforme au plan annexé au présent arrêté
comprenant tout ou partie des communes de :

Département du Calvados

BEAULIEU
BEAUMESNIL
LE BENY-BOCAGE
BREMOY
BURCY
BURES-LES-MONTS
CAMPAGNOLLES
CAMPEAUX
CARTIGNY-L'EPINAY
CARVILLE
CHAMP-DU-BOULT
CHENEDOLLE
COULONCES
COURSON
LE DESERT
ESTRY

ISIGNY-SUR-MER
LANDELLES-ET-COUPIGNY
LISON
LITTEAU
MAISONCELLES-LA-JOURDAN
MALLOUE
LE MESNIL-AUZOUF
LE MESNIL-BENOIST
LE MESNIL-CAUSSOIS
MESNIL-CLINCHAMPS
LE MESNIL-ROBERT
MONTAMY
MONT-BERTRAND
MONTCHAMP
MONTCHAUVET
MONTFIQUET
NEUILLY-LA-FORET

LE RECULEY
ROULLOURS
SAINT-CHARLES-DE-PERCY
SAINT-DENIS-MAISONCELL
ST-GERMAIN-DE-TALLEVEI
LA-LANDE-VAUMONT
SAINT-MANVIEU-BOCAGE
SAINT-MARCOUF
SAINTE-MARGUERITE-D'EL
SAINTE-MARIE-LAUMONT
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'E/
SAINT-MARTIN-DES-BESAC
SAINT-MARTIN-DON
SAINT-PIERRE-TARENTAIN
SAINT-SEVER-CALVADOS
SEPT-FRERES
LE THEIL-BOCAGE
LE TOURNEUR

ETOUVY
LA FERRIERE-HARANG
LA FOLIE
GEFOSSE-FONTENAY
LA GRAVERIE

OSMANVILLE
PIERRES
PONT-BELLANGER
PONT-FARCY
PRESLES

TRUTTEMER-LE-GRAND
TRUTTEMER-LE-PETIT
VAUDRY
VIESSOIX
VIRE

Département de la Manche

AGNEAUX
AIREL
LA BARRE-DE-SEMILLY
BAUDRE
BEAUCOUDRAY
BERIGNY
BESLON
BEUVRIGNY
BRECTOUILLE
BREVANDS
CANISY
CARANTILLY
CAVIGNY
CATZ
CERISY-LA-FORET
CERISY-LA-SALLE
CHEVRY
CONDE-SUR-VIRE
COUVAINS
DANGY
DOMJEAN
FERVACHES
FOURNEAUX
GATHEMO
GIEVILLE
GOURFALEUR

GOUVETS
GUILBERVILLE
HEBECRETON
LAMBERVILLE
LA LUZERNE
LA MANCELLIERE-SUR-VIRE
LA MEAUFFE
LE MESNIL-HERMAN
LE MESNIL-OPAC
LE MESNIL-RAOULT
LE MESNIL-ROUXELIN
MONTABOT
MONTBRAY
MONTMARTIN-EN-GRAIGNES
MOON-SUR-ELLE
MORIGNY
MOYON
NOTRE-DAME-D'ELLE
PONT-HEBERT
PRECORBIN
QUIBOU
RAMPAN
ROUXEVILLE
SAINT-AMAND
SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE
SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE
SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE

SAINT-FROMOND
SAINT-GEORGES-D'ELLE
SAINT-GEORGES-MONTCOCQ
SAINT-GERMAIN-D'ELLE
SAINT-GILLES
SAINT-JEAN-DE-DAYE
SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY
SAINT-JEAN-DES-BAISANTS
SAINT-LO
SAINT-LOUET-SUR-VIRE
SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE
CHAULIEU
SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE
SAINT-PELLERIN
SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
SAINT-ROMPHAIRE
SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE
SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE
SAINT-VIGOR-DES-MONTS
SOULLES
TESSY-SUR-VIRE
TORIGNI-SUR-VIRE
TROISGOTS
VENGEONS
LES VEYS
VILLEBAUDON
VILLIERS-FOSSARD

Article 2 - Le préfet de la Manche est chargé de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Article 3 - MM. le secrétaire général de la préfecture de la Manche, le secrétaire général de la préfecture du Calvados, les sous-préfets de Bayeux, Vire, Avranches et Coutances, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des départements, dans deux journaux régionaux ou locaux et transmis pour affichage à toutes les communes incluses dans le périmètre.

Saint-Lô, le - 2 AVR. 2007
Le Préfet de la Manche,


Jean-Louis FARGEAS

Caen, le 02 AVR. 2007
Le Préfet de Région, Préfet du Calvados


Cyrille SCHOTT

Copie certifiée conforme à l'original et transmise à :

M. le préfet de la région d'Ile de France - préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie
29, rue Barbet de Jouy - 75700 PARIS

M. le préfet de la région Basse-Normandie - Préfet du Calvados - 7, rue Daniel Huet - 14038 CAEN CEDEX

MM. les sous préfets de BAYEUX et VIRE - S/C. de M. le préfet du Calvados

Mme la sous-préfète d'AVRANCHES

M. le sous-préfet de COUTANCES

Mmes et MM. les maires :

Département du CALVADOS

BEAULIEU	ISIGNY-SUR-MER	LE RECULEY
BEAUMESNIL	LANDELLES-ET-COUPIGNY	ROULLOURS
LE BENY-BOCAGE	LISON	SAINT-CHARLES-DE-PERCY
BREMOY	LITTEAU	SAINT-DENIS-MAISONCELLES
	MAISONCELLES-LA-JOURDAN	ST-GERMAIN-DE-TALLEVENDE- LA-LANDE-VAUMONT
BURCY	MALLOUE	SAINT-MANVIEU-BOCAGE
BURES-LES-MONTS	LE MESNIL-AUZOUF	SAINT-MARCOUF
CAMPAGNOLLES	LE MESNIL-BENOIST	SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE
CAMPEAUX	LE MESNIL-CAUSSOIS	SAINTE-MARIE-LAUMONT
CARTIGNY-L'EPINAY	MESNIL-CLINCHAMPS	SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU
CARVILLE	LE MESNIL-ROBERT	SAINT-MARTIN-DES-BESACES
CHAMP-DU-BOULT	MONTAMY	SAINT-MARTIN-DON
CHENEDOLLE	MONT-BERTRAND	SAINT-PIERRE-TARENTEINE
COULONCES	MONTCHAMP	SAINT-SEVER-CALVADOS
COURSON	MONTCHAUVET	SEPT-FRERES
LE DESERT	MONTFIQUET	LE THEIL-BOCAGE
ESTRY	NEUILLY-LA-FORET	LE TOURNEUR
ETOUVY	OSMANVILLE	TRUTTEMER-LE-GRAND
LA FERRIERE-HARANG	PIERRES	TRUTTEMER-LE-PETIT
LA FOLIE	PONT-BELLANGER	VAUDRY
GEFOSSE-FONTENAY	PONT-FARCY	VIESSOIX
LA GRAVERIE	PRESLES	VIRE

Département de LA MANCHE

AGNEAUX	GOUVETS	SAINT-FROMOND
AIREL	GUILBERVILLE	SAINT-GEORGES-D'ELLE
LA BARRE-DE-SEMILLY	HEBECREYON	SAINT-GEORGES-MONTCOCQ
BAUDRE	LAMBERVILLE	SAINT-GERMAIN-D'ELLE
BEAUCOUDRAY	LA LUZERNE	SAINT-GILLES
BERIGNY	LA MANCELLIERE-SUR-VIRE	SAINT-JEAN-DE-DAYE
BESLON	LA MEAUFFE	SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY
BEUVRIGNY	LE MESNIL-HERMAN	SAINT-JEAN-DES-BAISANTS
BRECTOUVILLE	LE MESNIL-OPAC	SAINT-LO
BREVANDS	LE MESNIL-RAOULT	SAINT-LOUET-SUR-VIRE
CANISY	LE MESNIL-ROUXELIN	SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE
CARANTILLY	MONTABOT	CHAULIEU
CAVIGNY	MONTBRAY	SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE
CATZ	MONTMARTIN-EN-GRAIGNES	SAINT-PELLERIN
CERISY-LA-FORET	MOON-SUR-ELLE	SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
CERISY-LA-SALLE	MORIGNY	SAINT-ROMPHAIRE
CHEVRY	MOYON	SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE
CONDE-SUR-VIRE	NOTRE-DAME-D'ELLE	SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE
COUVAINS	PONT-HEBERT	SAINT-VIGOR-DES-MONTS
	PRECORBIN	SOULLES

DANGY
DOMJEAN
FERVACHES
FOURNEAUX
GATHEMO
GIEVILLE
GOURFALEUR

QUIBOU
RAMPAN
ROUXEVILLE
SAINT-AMAND
SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE
SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE
SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE

TESSY-SUR-VIRE
TORIGNI-SUR-VIRE
TROISGOTS
VENGEONS
LES VEYS
VILLEBAUDON
VILLIERS-FOSSARD

M. le président du conseil régional de Basse-Normandie - Abbaye aux Dames - Place Reine Mathilde -
B.P. 823 - 14035 CAEN CEDEX CAEN

S/C du préfet de la région Basse-Normandie - Préfet du Calvados

M. le président du conseil général de LA MANCHE - SAINT-LO

Mme la présidente du conseil général du CALVADOS - 9, rue St Laurent - 14000 CAEN

M. le délégué de bassin Seine-Normandie - direction régionale de l'environnement d'Ile de France
79/83, rue Benoît Malon - 94250 GENTILLY

M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt - SAINT-LO

Mme la directrice départementale déléguée de l'agriculture et de la forêt - CAEN

M. le directeur régional de l'environnement - HEROUVILLE SAINT CLAIR

M. le directeur départemental de l'équipement - SAINT-LO

M. le directeur départemental de l'équipement - CAEN

M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales - SAINT-LO

Mme la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales - CAEN

M. le direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - HEROUVILLE SAINT
CLAIR

M. l'ingénieur des mines - SAINT-LO

M. le directeur de l'agence de l'eau de Seine-Normandie - 51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE
CEDEX

M. le délégué régional de l'agence de l'eau - 1, rue de la Pompe - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

M. le délégué régional du Conseil supérieur de la pêche - 84, rue de Rennes - 35510 CESSON-SEVIGNE

Recueil des actes administratifs

= 2 AVR. 2007

SAINT-LO, le

Pour le Préfet,
l'Attaché de préfecture
Chef de bureau délégué,

Daniel MOREL

